

Déclaration de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

16 NOVEMBRE 2022



Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la COMIFAC

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant tout propos, d'exprimer mes sincères gratitude à Son Excellence Monsieur Abdel Fattah al-Sissi, Président de la République Arabe d'Egypte, au Gouvernement et au Peuple égyptien, pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui ont été réservés à ma délégation et surtout pour l'organisation réussie de la COP27 dans cette magnifique Cité de Charm El-Cheikh.

Qu'il me soit permis aussi en ma qualité du Président en Exercice du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), qui regroupe onze Etats d'Afrique centrale et de l'Est, de dire toute l'importance que nous accordons à la Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques (CNUCCC) et l'Accord de Paris dont la mise en œuvre est cruciale pour une planète saine et durable pour les générations à venir.

La mise en œuvre effective de ces instruments nous permettra également de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Convaincus que la protection, la gestion durable, la restauration des forêts et des terres sont des éléments essentiels, l'Afrique centrale qui dispose d'environ 300 millions d'hectares de forêts, a un grand rôle à jouer pour l'atteinte de cet objectif.

Ainsi, les onze¹ pays membres de la COMIFAC ont réitéré et renforcés leurs engagements pris l'année dernière en prélude à la COP 26 tenue à Glasgow. Il s'agit entre autres de :

- poursuivre les efforts nécessaires pour la bonne gouvernance, la gestion durable et la préservation de leurs forêts, la conservation de la biodiversité tout en veillant au respect des droits des peuples autochtones et communautés locales ;
- tout mettre en œuvre, pour garantir une absorption nette en carbone de 600 millions de tonnes de CO₂ au minimum par an, au-delà de 2030 ;
- poursuivre activement la restauration de paysages forestiers dans le cadre du Bonn-challenge et l'AFR 100 (African Forest landscape Restoration initiative) ;
- renforcer les agences nationales de gestion des aires protégées et le développement selon les cas, des partenariats public-prive (ppp) ;

¹ Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad.

- maintenir et renforcer la coopération régionale et la coordination intersectorielle en matière de conservation de la biodiversité, notamment à travers la gestion des aires protégées nationales et transfrontalières sans préjudice à la souveraineté des Etats ;

Par ailleurs, nous :

- Lançons un appel international à ce que les forêts d'Afrique centrale soient considérées à juste titre comme « Premier poumon vert de la planète » par leur capacité à éliminer le carbone de l'atmosphère (bilan carbone net positif et en soi une « Solution fondée sur la Nature »). La plupart des pays d'Afrique centrale, sont des pays au statut « HFLD » (Haute couverture de Forêt et Faible Déforestation) et demeurent engagés à la préservation de ces forêts ;
- Soulignons l'importance de fournir les 100 milliards USD promis en 2009 à Copenhague pour mettre en œuvre l'action climatique, et pour renforcer la confiance dans le processus multilatéral de lutte contre le changement climatique, en notant que le dernier rapport du Comité permanent des finances de la CCNUCC sur les besoins des pays en développement souligne que l'ampleur des besoins pour la mise en œuvre des CDN est de 5,6 trillions de dollars US jusqu'en 2030.
- Soulignons l'importance des ressources sous forme de dons pour les pays africains, en particulier pour l'adaptation, afin que l'action climatique ne conduise pas à une augmentation des niveaux d'endettement déjà insoutenables par ce pays ;
- Soulignons la nécessité pour les pays développés parties d'honorer leurs engagements pris à Glasgow de doubler leur financement pour l'adaptation et de faire preuve d'une nouvelle progression des efforts pour soutenir les pays africains dont le besoin estimé par le GIEC pour l'adaptation et d'environ 86 milliards USD par an d'ici 2030.
- soutenons l'idée selon laquelle toutes les forêts tropicales devraient bénéficier d'un financement proportionnel à leur potentiel effectif d'atténuation, à savoir ≈26-30 % de l'ensemble du financement climatique.
- Continuons l'appel à l'équilibre entre le financement de l'adaptation et de l'atténuation, et à explorer les financements pour soutenir les pertes et dommages.
- Invitons la Communauté internationale à encourager la mise en place des mécanismes de marchés boursier carbone et ses déclinaisons entre autres sa structuration, régulation,

- comptabilité, surveillance, vérification, certification, les registres de crédit carbone, les typologies de marchés et les liens avec l'accord de Paris sur le Climat.
- Demandons d'alléger les mécanismes d'accès aux marchés volontaires et régulés de crédit carbone pour les pays du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux de la planète ;
 - Soulignons l'importance du renforcement des capacités dans les pays en développement pour la mise en œuvre de manière cohérente de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA), leurs stratégies de réduction des émissions, y compris leurs CDN ;
 - Appelons la COP27 à finaliser un accord sur la gouvernance des pertes et dommages dans le cadre de la Convention, y compris le Réseau de Santiago pour les pertes et dommages.

VIVE LA COOPERATION INTERNATIONALE

VIVE LA COMIFAC ET SES ETATS MEMBRES,

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE BIENVEILLANTE ATTENTION.